

Programme pilote d'adaptation des petites entreprises et des organismes sans but lucratif aux dangers naturels à la suite des inondations de 2021 en Colombie-Britannique



Le présent guide a pour objectif de vous aider à repérer les risques liés aux inondations et aux épisodes de chaleur extrême et à protéger les petites entreprises et les organismes sans but lucratif.



Mesures d'adaptation

En quoi consistent les mesures d'adaptation?

Les mesures d'adaptation désignent les actions entreprises pour atténuer ou prévenir les effets de catastrophes naturelles comme les feux de forêt, les inondations et les épisodes de chaleur extrême. Il peut s'agir, notamment, de mesures visant à protéger les propriétés et les infrastructures (installation de toitures résistantes au feu, élimination de la végétation et des objets inflammables, adaptation des événements et des avant-toits, installation de dispositifs de protection contre les inondations, etc.).

Pourquoi les mesures d'adaptation sont-elles aussi importantes?

Les mesures d'adaptation sont importantes, car elles contribuent à atténuer les conséquences des catastrophes tout en protégeant les vies et les biens. Ces mesures permettent également aux organisations et aux communautés de faire des économies à long terme. En prenant des mesures proactives pour prévenir les catastrophes ou en atténuer les effets, les communautés peuvent limiter les coûts liés au processus rétablissement et aux travaux de reconstruction.

Le présent guide contient différentes astuces vous permettant de renforcer votre résilience face aux futurs événements. Il vous suffit de cliquer sur les liens pour accéder aux ressources.



Conservez les objets de valeur dans un contenant étanche que vous placerez en hauteur.

Comprendre les risques d'inondations et de chaleur extrême

Inondations

Les inondations sont des catastrophes naturelles courantes et destructrices qui peuvent avoir des conséquences majeures sur les organisations et les communautés. C'est pourquoi les organisations doivent connaître les risques d'inondations et prendre les mesures nécessaires pour protéger leurs actifs.

Les mesures d'adaptation peuvent aller de gestes simples comme le nettoyage des gouttières et des tuyaux de descente d'eaux pluviales à des projets plus complexes comme le rehaussement de structures ou l'installation de digues de protection. Le Centre Intact d'adaptation au climat offre des ressources visant à aider les ménages à mieux comprendre les risques d'inondations dans leur communauté ainsi que des conseils sur les mesures d'adaptation qu'ils peuvent prendre pour protéger leurs propriétés contre de futures inondations. Ces ressources peuvent facilement être utilisées pour toutes les propriétés, y compris celles des entreprises et des organisations.

Apprenez-en plus sur la prévention des inondations

- Apprenez les gestes à poser avant, pendant et après une inondation : www.croixrouge.ca/inondations
- Suivez les trois étapes pour prévenir les inondations résidentielles à prix abordables : <https://www.centreintactadaptationclimat.ca/infographies/#Inondations>
- Effectuez une auto-évaluation gratuite pour déterminer votre risque d'inondation résidentielle : <https://icca.uwaterloo.ca/checkup/> (en anglais seulement)
- Consultez des vidéos pratiques, des listes de vérification et bien plus encore : <https://www.centreintactadaptationclimat.ca/programmes/le-programme-de-protection/les-ressources-du-programme/>

Chaleur extrême

Les épisodes de chaleur extrême peuvent entraîner des conséquences graves sur la santé et le bien-être des personnes, ainsi que sur le fonctionnement et la sécurité de votre organisation. En raison de l'augmentation de la température causée par les changements climatiques, les vagues de chaleur deviennent de plus en plus fréquentes et intenses. En plus des mesures pour assurer son propre bien-être, comme l'hydratation et la réduction de l'exposition prolongée au soleil, il existe également des mesures pour rendre les bâtiments plus résistants à la chaleur extrême.

Les mesures d'adaptation peuvent inclure l'installation de systèmes d'ombrage pour les fenêtres et de systèmes de climatisation écoénergétiques ainsi que l'isolation des greniers et des toits.

Ces mesures peuvent réduire les risques de maladies liées à la chaleur et renforcer la résilience de votre organisation et de votre communauté face aux épisodes de chaleur extrême.

Apprenez-en plus sur la protection contre la chaleur extrême

- Apprenez les gestes à poser avant, pendant et après une vague de chaleur : www.croixrouge.ca/canicules
- Apprenez à rendre votre domicile plus résistant à la chaleur extrême : https://www.intactcentreclimateadaptation/Trois_etapes-Chaleur_Extreme_Maison.pdf.ca/
- Écoutez le balado « *What on Earth* » de la CBC sur la chaleur extrême : <https://www.youtube.com/watch?v=ptez4ZnTBOI> (en anglais seulement)
- Lisez l'article de la CBC « *Canadians need to do more to prep for 'potentially lethal' extreme heat events: report* » : <https://www.cbc.ca/news/canada/kitchener-waterloo/extreme-heat-report-university-waterloo-deaths-1.6426392> (en anglais seulement)

La réduction des risques est une responsabilité partagée

Les organisations sont responsables de gérer les risques liés à leurs propriétés, leurs actifs et leurs activités, qu'elles en soient locataires ou propriétaires.

Locataires

Les organisations locataires sont généralement responsables de réduire les risques de dommages à leurs actifs organisationnels. En vertu de leur bail, elles pourraient également être responsables d'effectuer différents travaux d'entretien.

Elles peuvent souscrire une assurance locataire commerciale pour couvrir les frais de remplacement des actifs endommagés, les frais de déménagement ou les frais liés aux perturbations opérationnelles en cas d'urgence. Ces frais ne sont

généralement pas couverts par les propriétaires.

Propriétaires

Les organisations propriétaires sont responsables de réduire les risques de dommages à leurs terrains, à leurs bâtiments et à leurs actifs organisationnels. Elles peuvent souscrire une assurance de biens commerciaux pour couvrir les coûts liés aux réparations, au remplacement des actifs endommagés et à la gestion de l'interruption des activités opérationnelles en cas d'inondations.

Comment limiter les conséquences?

ÉvaluAction^{MC}

Allez sur le site <https://www.readyrating.ca/?lang=fr> pour en savoir plus.

- **Programme gratuit** — aide les entreprises, les écoles et les organisations à mieux se préparer aux catastrophes et autres urgences.
- **Outils et modèles** — deux options d'outils d'auto-évaluation en ligne
 - Personnaliser et télécharger un modèle de plan de mesures d'urgence
 - Accéder à des renseignements, des ressources et des outils uniques permettant d'évaluer et d'améliorer la capacité d'une organisation à faire face à des catastrophes, à poursuivre ses activités, à protéger des vies et à préserver ses biens

Inondations

Activités d'entretien en cas d'inondations

Les activités d'entretien régulières, annuelles ou semestrielles sont des tâches simples que la plupart des gens peuvent effectuer eux-mêmes ou avec un peu d'aide. Elles contribuent à protéger votre propriété contre les risques associés aux inondations.

Activités intérieures

- Placer les articles en stock ainsi que les autres articles entreposés susceptibles d'être endommagés par les eaux sur des étagères ou dans des contenants étanches.
- Nettoyer le clapet de non-retour pour s'assurer de son bon fonctionnement.
- Vérifier le bon fonctionnement de la pompe de vidange.

Activités extérieures

- Retirer les feuilles et autres débris des gouttières.
- Acheter des sacs de sable ou d'autres articles pour former un barrage.
- Effectuer des travaux mineurs d'entretien ou de réparation du toit (uniquement pour les toits plats ou à faible pente).
- Réparer des fissures, des espaces et des trous dans les revêtements extérieurs.
- Enlever les débris de l'égout pluvial, du fossé ou du ponceau.

Autres activités

- Préparer une trousse d'urgence en cas d'évacuation : <https://www.croixrouge.ca/nos-champs-d-action/urgences-et-catastrophes-au-canada/soyez-pret-preparation-aux-urgences/procurez-vous-une-trousse->

d-urgence

Mesures d'adaptation en cas d'inondations

Pompes de vidange, clapets de non-retour et alertes

- Installer un nouveau clapet de non-retour avec alerte.
- Installer une nouvelle pompe de vidange avec alerte.
- Remplacer la pompe de vidange actuelle.
- Prolonger le tuyau d'évacuation de la pompe de vidange.
- Installer un système d'alerte d'inondation.

Fenêtres et extérieur

- Remplacer les fenêtres ou les portes extérieures situées au niveau du sol ou sous le niveau du sol.
- Installer des extensions pour les tuyaux de descente d'eaux pluviales.



Dirigez l'eau loin des fondations.

Autres

- Surélever les pièces d'équipement mécanique et électrique pour les protéger.
- Déplacer les panneaux électriques situés sous le niveau du sol à des emplacements situés au-dessus du niveau du sol.

Chaleur extrême

Mesures d'adaptation en cas de chaleur extrême

- Installer une pellicule ou un film teinté sur les fenêtres.
- Installer des rideaux ou des stores occultant et résistant à la chaleur.
- Installer un climatiseur portatif.
- Installer des ventilateurs de plafond.
- Installer un climatiseur.

Soyez prêt(e)s

Prenez connaissance des risques présents dans votre communauté

Prendre des mesures pour protéger votre organisation des dommages liés aux inondations et aux feux peut réduire les risques sans toutefois les éliminer. Pour obtenir des ressources supplémentaires et savoir quoi faire avant, pendant et après une urgence, consultez le site <https://www.croixrouge.ca/nos-champs-d-action/urgences-et-catastrophes-au-canada/soyez-pret-preparation-aux-urgences>.

Élaborez un plan d'urgence

Élaborez un plan d'urgence incluant une liste de coordonnées d'urgence et de plans d'évacuation pour vous aider à vous préparer à faire face à toute situation d'urgence. Mettez ce plan d'urgence en pratique.

Assemblez une trousse d'urgence

Assemblez ou achetez une trousse d'urgence pouvant subvenir aux besoins de votre famille pendant au moins 72 heures. Cette trousse doit être facile à transporter si vous devez évacuer votre domicile ou subvenir aux besoins de votre famille si vous recevez l'ordre de vous mettre à l'abri : <https://www.croixrouge.ca/nos-champs-d-action/urgences-et-catastrophes-au-canada/soyez-pret-preparation-aux-urgences/procurez-vous-une-trousse-d-urgence>.



Remerciements

Les renseignements contenus dans ce document sont seulement fournis à titre informatif. Ils ne devraient pas remplacer une consultation auprès de spécialistes pour des situations particulières. Il ne faut pas supposer que le présent document décrit toutes les mesures de rétablissement à la suite d'un incendie, d'une inondation ou d'un épisode de chaleur extrême, car d'autres mesures pourraient être nécessaires dans certaines circonstances particulières ou exceptionnelles.

La Croix-Rouge canadienne n'offre aucune garantie ni représentation quant à la qualité et à l'exhaustivité des renseignements contenus dans ce document. La Croix-Rouge canadienne ne pourra en aucun cas être tenue responsable de l'utilisation des renseignements qui y sont contenus.

Conformément à la loi, l'usage de l'emblème et du nom de la Croix-Rouge au Canada est réservé exclusivement à la Société canadienne de la Croix-Rouge et aux services sanitaires des forces armées (Loi sur les conventions de Genève, L.R.C. 1985, chap. G.3).

Avis de non-responsabilité : Il est important de noter qu'aucune mesure ne peut éliminer complètement les risques de dommages ou de pertes. Les mesures d'adaptation peuvent contribuer à réduire les risques et les conséquences potentielles des catastrophes naturelles, mais ne peuvent garantir que les propriétés ne seront pas touchées ou endommagées en cas de catastrophe. Il est important de toujours avoir un plan en cas d'urgence et de suivre les ordres d'évacuation donnés par les autorités locales.